



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 17 novembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2020-11-17_2088

Ivry-sur-Seine – Instauration d'un périmètre
d'étude sur le secteur Pierre et Marie Curie,
Jean Le Galleu, Paul Langevin

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 novembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	Mme LEYDIER	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme BENSARSA REDA	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	Mme KABBOURI	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. VILAIN	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOVIN Régine	Représentée	Mme DAUMIN	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. BOURDON	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	Mme BERNET	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. AGGOUNE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. BOURDIN	P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. MARCHAND	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. BRIEY	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme LABROUSSE	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	M. PANETTA	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent ⁽¹⁾		-
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée ⁽¹⁾	M. GONZALES	-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. SAC	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	Mme BERNET	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme BEN CHEIKH	P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	M. DECROUY	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. MARCHAND	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	M. PECQUEUX	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. BEUCHER	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté ⁽¹⁾	M. GONZALES	-
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme VALA	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. SAC	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. PECQUEUX	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	-		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	M. LAFON	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. BEUCHER	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. AGGOUNE	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée	M. VILAIN	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. YAVUZ	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	-		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-11-17_2077

Secrétaire de Séance : Madame Imène BEN CHEIKH

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2051 à 2077	36	58	94
2078 à 2099	33	55	91

Exposé des motifs

Afin de ne pas compromettre la faisabilité de projets urbains, d'une part, et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, d'autre part, l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme permet l'instauration de périmètres d'études.

Cette disposition autorise ainsi la municipalité d'opposer à l'intérieur desdits périmètres, le cas échéant et pour une durée maximale de deux années, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations, qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé.

Pour ce faire, il convient d'une part, de prendre en considération les différentes réflexions et études urbaines menées par la ville, et d'autre part, de délimiter les terrains affectés par ces différents projets.

Dans le cas où les travaux ou la réalisation de l'opération d'aménagement n'auraient pas été engagés dans un délai de dix ans, ledit projet d'étude ne pourrait plus être un motif opposable aux autorisations d'urbanisme.

La ville d'Ivry-sur-Seine a ainsi démarré différentes réflexions et études urbaines sur un secteur compris entre les rues Pierre et Marie Curie, Jean Le Galleu, Paul Langevin où il s'avère nécessaire d'instaurer un périmètre afin de ne pas compromettre la réalisation des projets urbains communaux. Le nouveau secteur concerné par ce périmètre se situe géographiquement dans la suite du secteur d'études des rues Gaston Picard/Roger Buessard/Hoche/Henri Barbusse/Jean Le Galleu, approuvé par le conseil municipal le 21 septembre 2017.

Le secteur, objet de la présente délibération, est un secteur mixte principalement, avec la présence d'un habitat individuel, intermédiaire et collectif avec des fonctions urbaines diversifiées (habitat, équipements et services, activités économiques). Les règles applicables sont celles majoritairement de la zone UM et UG.

Dans la continuité du secteur d'études précédemment cité, les réflexions urbaines menées ont un même objectif, à savoir anticiper les mutations futures et préserver l'avenir notamment en termes de liaisons et d'espaces publics à créer, pour mieux relier les différents quartiers entre eux. Il s'agit aussi de tenir compte sur ce nouveau périmètre de l'étude de faisabilité à venir pour un projet d'aménagement incluant équipements publics, réalisation de logements mixtes et activités en rez-de-chaussée.

En conséquence, il est proposé de prendre en considération ces réflexions urbaines afin d'instituer un périmètre au sein duquel la collectivité aura la possibilité de sursoir à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations au sens de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme.

Le conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a émis un avis favorable à l'utilisation de cet outil et à la délimitation d'un secteur de prise en considération lors de sa séance du 8 octobre 2020.

Le conseil territorial est invité à en délibérer pour approuver les objectifs de la prise en considération de l'étude urbaine et à approuver le périmètre global d'étude pris en considération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et R.151-52 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine en date du 22 janvier 2004 ayant approuvé le Plan local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine en date du 19 décembre 2013 ayant approuvé la révision du Plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 septembre 2017 ayant approuvé l'instauration d'un périmètre d'étude sur le secteur des rues Gaston Picard/Roger Buessard/Hoche/Henri Barbusse/Jean Le Galleu ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal d'Ivry-sur-Seine en date du 8 octobre 2020 ;

Considérant le secteur compris entre la rue Pierre et Marie Curie, Jean Le Galleu, Paul Langevin situé géographiquement dans la suite du secteur d'études Gaston Picard/Roger Buessard/Hoche/Henri Barbusse/Jean Le Galleu ;

Considérant l'étude réalisée en 2013 dans le cadre d'un projet d'extension de la ZAC du Plateau ;

Considérant les projets émanant de promoteurs sur des parcelles isolées dans cette emprise ;
Considérant la nécessité d'une réflexion plus large visant à anticiper les mutations futures, préserver l'avenir, notamment en termes de liaisons et d'espaces publics à créer, pour mieux relier les différents quartiers entre eux ;
Considérant l'étude de faisabilité à venir d'une opération d'aménagement d'ensemble incluant équipements publics, réalisation de logements mixtes et activités en rez-de-chaussée ;
Considérant que ce secteur doit bénéficier des outils d'intervention possibles dans le cadre d'un périmètre d'études ;
Considérant que l'instauration d'un périmètre d'études, pour une durée maximale de dix ans, au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, permet à l'autorité compétente de sursoir à statuer, pour une durée maximale de deux années, sur toute demande d'autorisation du droit des sols qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement et l'exécution de travaux publics ;
Vu le plan, ci-annexé,
Entendu le rapport de M. Romain Marchand ;
Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide de prendre en considération les réflexions et études menées par la ville sur le secteur entre la rue Pierre et Marie Curie, Jean Le Galleu, Paul Langevin avec pour objectif d'anticiper les mutations futures et préserver l'avenir, notamment en termes de liaisons et d'espaces publics à créer, pour mieux relier les différents quartiers entre eux, en tenant compte également de l'étude de faisabilité à venir pour un projet d'aménagement incluant équipements publics, réalisation de logements mixtes et activités en rez-de-chaussée.
2. Approuve l'instauration d'un périmètre d'études entre les rues Pierre et Marie Curie, Jean Le Galleu, Paul Langevin tel que délimité au plan ci-annexé.
3. Précise que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des travaux, constructions ou installations à l'intérieur du périmètre susmentionné susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution du projet de la ville.
4. Précise que la présente délibération, conformément à l'article R .424-24 du code de l'urbanisme, fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - affichage au siège de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie d'Ivry-sur-Seine pour une durée d'un mois ;
 - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne ;
 - mise à disposition du dossier de prise en considération en Mairie d'Ivry-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture.
5. Précise que la présente délibération et ses annexes seront jointes aux annexes du plan local d'urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine conformément aux articles R .151-52, L. 153-60, R. 153-60 et R. 153-18 du code de l'urbanisme.
6. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
7. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
8. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 91

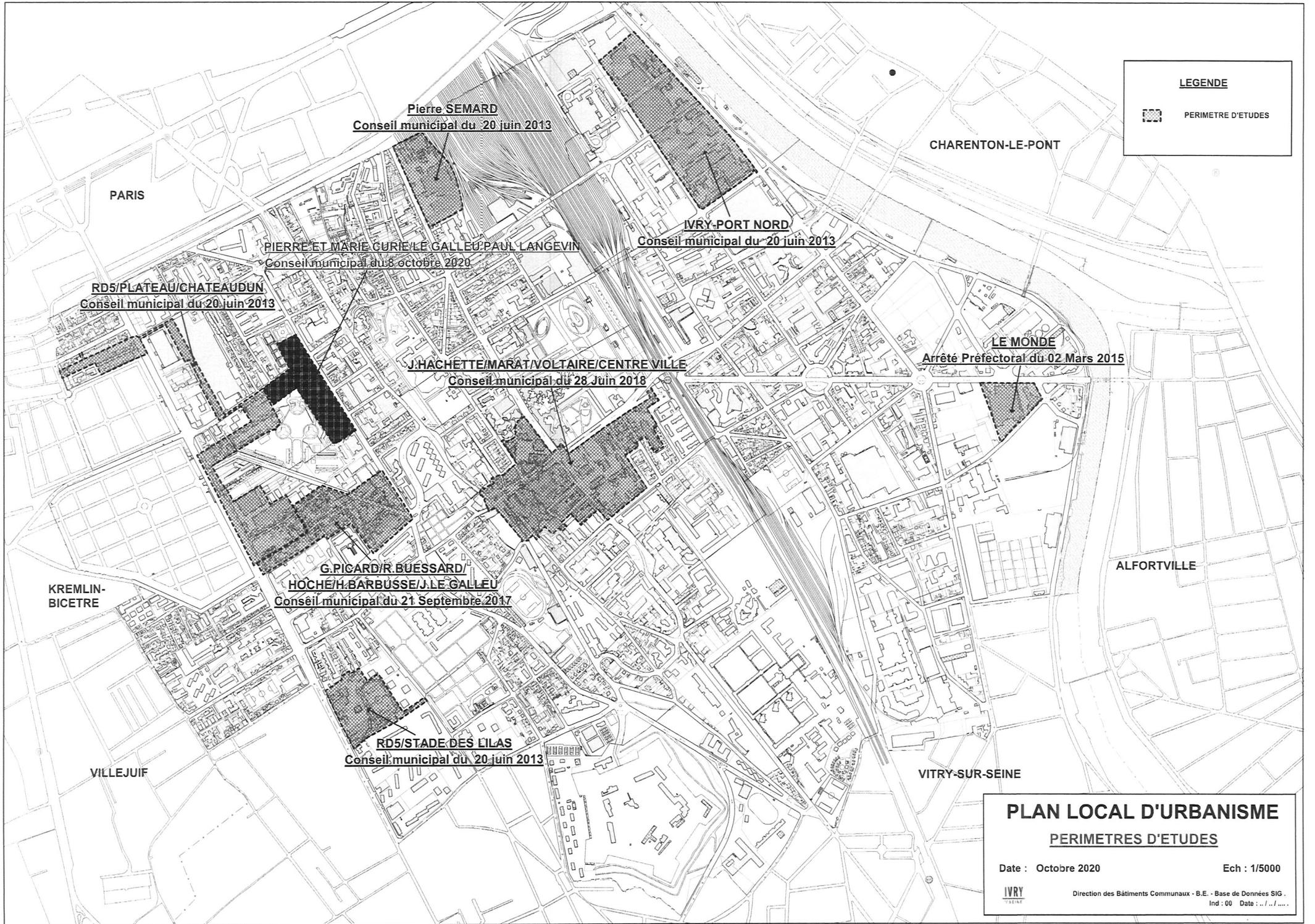
La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 25 novembre 2020 ayant été affichée le 26 novembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 24 novembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



LEGENDE



PERIMETRE D'ETUDES

PARIS

CHARENTON-LE-PONT

Pierre SEMARD
Conseil municipal du 20 juin 2013

IVRY-PORT NORD
Conseil municipal du 20 juin 2013

PIERRE ET MARIE CURIE/LE GALLEU/PAUL LANGEVIN
Conseil municipal du 8 octobre 2020

RD5/PLATEAU/CHATEAUDUN
Conseil municipal du 20 juin 2013

LE MONDE
Arrêté Préfectoral du 02 Mars 2015

J.HACHETTE/MARAT/VOLTAIRE/CENTRE VILLE
Conseil municipal du 28 Juin 2018

KREMLIN-
BICETRE

G.PICARD/R.BUESSARD/
HOÛCHE/H.BARBUSSE/J.LE GALLEU
Conseil municipal du 21 Septembre 2017

ALFORTVILLE

VILLEJUIF

RD5/STADE DES LILAS
Conseil municipal du 20 juin 2013

VITRY-SUR-SEINE

PLAN LOCAL D'URBANISME
PERIMETRES D'ETUDES

Date : Octobre 2020

Ech : 1/5000



Direction des Bâtiments Communaux - B.E. - Base de Données SIG -
Ind : 00 Date : 10/10/2020